

LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS

La Prestation nationale pour enfants est le résultat d'un partenariat entre les Premières nations qui offrent des services d'aide sociale et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Par l'entremise de la Prestation nationale pour enfants, les Premières nations peuvent réinvestir dans les programmes et les services qui répondent aux besoins des familles à faible revenu et des communautés. Les Premières nations investissent dans cinq domaines principaux : les soins aux enfants et les garderies, l'alimentation des enfants, l'épanouissement des jeunes enfants, les possibilités d'emploi et de formation ainsi que l'enrichissement communautaire, qui englobe l'enseignement culturel et traditionnel.

Afin d'obtenir d'autres renseignements sur la Prestation nationale pour enfants et sur les Premières nations, veuillez communiquer avec le bureau d'AINC de votre région. Vous pouvez aussi écrire à lesenfants@inac.gc.ca ou visiter le site du Ministère à l'adresse www.ainc-inac.gc.ca.

LE RÉPERTOIRE DE BOURSES POUR LES ÉTUDIANTS AUTOCHTONES

Une fois leur diplôme d'études secondaires en poche, de nombreux élèves continuent d'avoir besoin d'aide pour réaliser leurs rêves. Dans certains cas, une bourse d'études peut faire en sorte qu'un jeune décide de s'inscrire au collège ou à l'université ou encore évite de quitter l'école. Un nouveau répertoire électronique, connu sous le nom de *Bourses pour les étudiants autochtones*, dresse une liste de plus de 400 bourses, dont la valeur totale s'élève à plus de deux millions de dollars.

Le répertoire électronique peut être consulté dans le site Web d'AINC à l'adresse www.ainc-inac.gc.ca. On peut aussi en commander un exemplaire en composant sans frais le 1 800 567-9604.



LA MESURE LÉGISLATIVE RELATIVE À LA GOUVERNANCE

« D'ailleurs, personne ne serait plus heureux que moi si, demain matin, toutes les Premières nations au Canada signaient des ententes d'autonomie gouvernementale qui nous permettraient de délaissier la Loi sur les Indiens, qui n'est que le reflet des idées démodées et des temps anciens.

Toutefois, nous ne pouvons nous contenter de souhaiter qu'une telle chose se produise. [...] Il est donc très important d'aborder la Loi sur les Indiens ou, à tout le moins, d'éliminer les obstacles qu'elle érige au point de vue des progrès. Voilà pourquoi nous allons de l'avant avec la mesure relative à la gouvernance des Premières nations. De fait, cette stratégie nous permettra d'obtenir les outils dont la Loi sur les Indiens fait abstraction et d'entrer dans une nouvelle ère d'autosuffisance, de développement économique et d'espoir pour les collectivités des Premières nations. [...]

Il ne fait aucun doute que nous devons faire des progrès à l'égard des traités et c'est d'ailleurs ce que nous faisons.

Toutefois, il ne s'agit pas de choisir entre les deux démarches. Nous pouvons et nous devons les entreprendre conjointement. D'ailleurs, la mesure relative à la gouvernance des Premières nations ne vise ni à remplacer les négociations sur les traités ni à mettre en œuvre l'autonomie gouvernementale en vertu de la politique sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Elle vise plutôt à donner aux Premières nations assujetties à la Loi sur les Indiens les outils dont elles ont besoin pour établir des gouvernements efficaces et responsables, qui rendent des comptes à leurs commettants. »

— Tiré du discours de l'honorable Robert D. Nault, C. P., député, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, à l'occasion de la conférence intitulée « Au-delà de la Loi sur les Indiens », qui s'est tenue au printemps de 2002

Pour obtenir plus de renseignements sur le projet de loi sur la gouvernance, composez sans frais le 1 800 550-1540, faites parvenir un message à gouvernance@inac.gc.ca ou visitez le site Web sur la gouvernance à l'adresse www.gpn-fng.gc.ca.

Il est aussi possible d'obtenir des exemplaires de l'actuelle *Loi sur les Indiens* ainsi que des modifications lui ayant été apportées en communiquant avec le Service des publications et des renseignements au public d'AINC par écrit au 10, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0H4 ou par téléphone au (819) 997-0380 ou encore en visitant le site Web du Ministère à l'adresse www.ainc-inac.gc.ca/pr/leg/lgis_f.html.



Dernières Nouvelles

Bulletin trimestriel à l'intention des gens des Premières nations et des Inuit

Jordin Tootoo :
Se fixer des objectifs et les atteindre

Photo : Bruce Monk. Reproduite avec l'autorisation de la Fondation nationale des réalisations autochtones.

Ce sera certainement une expérience enrichissante », de déclarer le premier Inuit et le premier joueur de hockey du Nunavut à être repêché par la Ligue nationale.

Bien que la communauté de Rankin Inlet soit pourvue d'une patinoire intérieure, elle ne compte qu'une seule équipe de hockey. Ainsi, Jordin Tootoo a grandi en jouant du hockey rudimentaire, affrontant les amis de son frère aîné. À l'âge de 14 ans, il a décidé de quitter la maison, déterminé à poursuivre son rêve.

Jordin Tootoo est conscient qu'il y a de fortes chances que sa réussite encourage d'autres jeunes à poursuivre leurs rêves.

« J'espère que, par mon exemple, d'autres Inuit se verront offrir d'intéressantes possibilités et qu'ils comprendront que, s'ils se fixent des objectifs, ils seront capables de les atteindre », a ajouté M. Tootoo.

Jordin Tootoo a été intronisé au Temple de la renommée du hockey comme le premier joueur inuit du Nunavut à représenter le Canada outre-mer. À deux reprises, les Wheat Kings lui ont décerné le trophée du joueur le plus populaire de l'équipe. Récemment, M. Tootoo a également remporté le Prix national d'excellence décerné aux Autochtones.

Comme si ses performances sur la glace ne lui suffisaient pas, l'athlète a décidé de fonder un commerce avec son frère, Terence. Appelée Team Tootoo, l'entreprise assure la vente de toute une gamme de produits, de la viande de caribou séchée aux t-shirts affichant le nom de l'entreprise.

Originaire de Rankin Inlet, au Nunavut, Jordin Tootoo n'est pas seulement un athlète talentueux; il est aussi un jeune entrepreneur qui a lancé Team Tootoo, un commerce de détail dont il assume la copropriété.

Jordin Tootoo jouait dans la Western Hockey League avec les Wheat Kings de Brandon, au Manitoba, lorsque, en 2001, il a été repêché par les Prédateurs de Nashville, une équipe de la Ligue nationale de hockey.

« C'est une drôle de coïncidence que j'aie été choisi par les Prédateurs, car, lorsque je suis sur la glace, j'ai vraiment l'impression d'agir comme un prédateur.

VOTRE OPINION EST IMPORTANTE POUR NOUS!

Remplissez la carte-réponse, détachez-la et postez-la (les frais de poste sont déjà payés) ou communiquez avec le Service des renseignements généraux d'AINC en composant le (819) 997-0380. Vous pouvez également nous faire parvenir un message soit par télécopieur au (819) 953-2305, soit par courriel à l'adresse DernieresNouvelles@inac.gc.ca. Pour plus d'information sur les programmes et les services du gouvernement du Canada, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Téléphone sans frais : 1 800 O-Canada (1 800 622-6232)

Téléscripteur/ATME : 1 800 465-7735

Site Web : www.canada.gc.ca

Le bulletin *Dernières Nouvelles* est également offert sous forme électronique à l'adresse www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/index_f.html.

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada
QS-6172-010-FF-A1
N° de catalogue R2-209/2002-2F
ISBN 0-662-87114-6

This publication is also available in English under the title **Update**



2398931 01



100009929-K1A0H4-BR01

DERNIÈRES NOUVELLES
À L'ATTENTION DU RÉDACTEUR EN CHEF
AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA
10 RUE WELLINGTON
HULL QC K1A 9Z9

PRÊTS POUR UN BON DÉPART À AWAHSUK

En 2000, le gouvernement du Canada ainsi que les gouvernements des provinces et des territoires ont conclu un accord important dans le but de favoriser l'épanouissement des jeunes enfants partout au Canada et de présenter un compte rendu de la situation. Au terme de cet accord, le gouvernement du Canada a convenu d'allouer la somme de 2,2 milliards de dollars, répartie sur cinq ans, en vue d'appuyer les programmes et les services provinciaux et territoriaux destinés aux jeunes enfants et à leur famille.

La plupart des provinces et des territoires ont déjà fait connaître publiquement la façon dont ils prévoient utiliser la contribution du gouvernement fédéral, devant servir à aider les familles, y compris les familles autochtones, qui comptent de jeunes enfants ayant des besoins particuliers.

En décembre dernier, le gouvernement du Canada a annoncé son intention d'allouer 100 millions de dollars additionnels en vue d'améliorer certains programmes, tels que le programme national de services de garde et le Programme d'aide préscolaire pour les Autochtones.

Voici l'un des nombreux programmes en cours.

En apprenant à quelqu'un ce qu'est le sentiment de fierté, on peut modifier complètement le cours de sa vie. Pour Robbie Brown, c'est là la mission de l'école préscolaire Awahsuk à Surrey, en Colombie-Britannique.

« Lorsqu'un enfant autochtone est fier de sa culture et qu'il possède une bonne estime de soi, il est mieux disposé à apprendre », déclare M^{me} Brown.

LE NOUVEAU VISAGE DE L'ÉDUCATION

Entre 1991-1992 et 1998-1999, le nombre de jeunes des Premières nations fréquentant l'école élémentaire et secondaire est passé de 20 407 à 117 000.

Pour répondre aux besoins en évolution des élèves et des éducateurs des Premières nations, AINC a entrepris une réforme de l'éducation en 1998. Depuis, plusieurs programmes et stratégies, dont la portée varie, ont transformé le visage de l'éducation des Autochtones d'une façon toute créative.

Les écoles et les autorités scolaires des Premières nations ont maintenant accès à des fonds versés en vue d'améliorer la qualité de l'éducation et d'encourager les élèves à terminer leurs études. Les mesures mises de l'avant sont orientées vers quatre thèmes principaux :

- améliorer la façon dont le système de l'éducation est géré et perfectionner la capacité des Premières nations d'exercer une saine gouvernance;
- accroître l'efficacité de l'enseignement en classe;
- encourager la participation communautaire et parentale dans les écoles;
- faciliter la transition de l'école au milieu de travail.

Les projets à réaliser couvrent un vaste éventail de domaines, allant de la mise à niveau de l'équipement technologique dans les écoles des Premières nations jusqu'aux mesures encourageant la formation de partenariats et le perfectionnement des capacités, auxquelles participent les Premières nations, les organisations scolaires autochtones régionales, les districts scolaires ainsi que les ministères provinciaux de l'éducation.

L'an dernier, les Premières nations ont géré les trois quarts du budget consacré à la réforme de l'éducation. À titre d'exemple, le Centre des ressources éducationnelles du Manitoba, le First Nations Education Steering Committee de la Colombie-Britannique ainsi que la Federation of Saskatchewan

En tant que coordonnatrice de programmes à l'école préscolaire Awahsuk, M^{me} Brown, tout comme ses collègues, travaille avec acharnement avec les parents et les membres de la communauté pour répondre aux besoins éducatifs des enfants autochtones âgés de trois à cinq ans.

L'école Awahsuk mise beaucoup sur la collaboration de la communauté autochtone, des sages et des personnes chargées d'enseigner les traditions culturelles. M^{me} Brown affirme que la participation de ces intervenants permet aux enfants et aux adultes de tisser des liens avec le passé et rehausse l'importance du respect mutuel. Les enfants sont initiés à des activités culturelles comme la danse, le chant, l'apprentissage de la langue, l'art et l'enseignement spirituel.

« En ravivant la fierté des enfants à l'égard de leur culture autochtone et en leur permettant d'acquérir diverses compétences, on leur offre un bon départ et on les prépare à la vie scolaire », de conclure M^{me} Brown.

Pour obtenir plus d'information sur l'école préscolaire Awahsuk ou pour recevoir un formulaire d'inscription, veuillez communiquer avec Robbie Brown par téléphone au (604) 584-1152 ou par courriel à l'adresse awahsuk@telus.net. Si vous désirez avoir des renseignements sur les programmes qu'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) a conçus pour venir en aide aux enfants, veuillez consulter le site Web du Ministère à l'adresse www.ainc-inac.gc.ca/pe-cp/index_f.html, faire parvenir un message électronique à l'adresse lesenfants@inac.gc.ca ou encore communiquer avec le bureau d'AINC le plus près de chez vous.



Indian Nations ont alloué à des Premières nations des fonds devant servir à financer des mesures liées à l'éducation.

Partout au pays, des communautés apportent leur aide aux élèves de sorte qu'ils puissent acquérir les connaissances pratiques dont ils ont besoin pour jouir d'une vie saine et heureuse. Pour sa part, la Commission scolaire Kativik s'efforce d'améliorer l'estime de soi des élèves inuits au moyen des connaissances traditionnelles. Aidés du personnel de l'école et des sages de la communauté, les élèves ont travaillé fort à la confection d'un *qajaaq* (kayak) et d'un *qamutik* (traîneau).

Pour soutenir les enfants ayant des besoins particuliers, on a conçu un certain nombre de programmes, tels que *Ne laissons personne de côté – Répondre aux personnes qui ont des besoins spéciaux dans les écoles des Premières nations*, lancé par la First Nation School Association.

Sur la scène nationale, AINC unit ses efforts à ceux du Comité des chefs sur l'éducation, qui relève de l'Assemblée des Premières Nations. À ce jour, le Ministère a versé la somme de 126 millions de dollars, permettant ainsi de mener à bien plus de 1 700 programmes.

Pour obtenir plus d'information sur la réforme de l'éducation, veuillez communiquer avec le bureau d'AINC de votre région ou consulter le site Web du Ministère à l'adresse www.ainc-inac.gc.ca.

LE PROGRAMME D'EMPLOI DES JEUNES

Depuis 1996, la Stratégie emploi jeunesse du Canada a aidé plus de 66 000 jeunes inuits et des Premières nations à trouver un emploi stable et valorisant.

La Stratégie facilite la transition de l'école au marché du travail au moyen de programmes permettant aux jeunes d'acquérir une expérience de travail pratique. Le programme Occasions numérisées des Autochtones du Canada n'est qu'un exemple de ce qu'offre la Stratégie.

Grâce à ce programme, les Autochtones âgés de 15 à 30 ans ont la chance de plonger dans la réalité du monde du travail en créant des sites Web dédiés à la culture, aux traditions, aux valeurs et à la vie actuelle des Autochtones. Le projet pilote s'adresse aux gens des Premières nations, aux Indiens non inscrits, aux Métis et aux Inuit.

Par l'intermédiaire d'organismes enregistrés légalement, tels que des sociétés légalement constituées, des entreprises sans but lucratif enregistrées et des gouvernements, Industrie Canada veille à soutenir diverses stratégies en accordant des fonds allant jusqu'à 25 000 \$ par activité financée. Seuls les jeunes autochtones au Canada ont le droit de participer. De plus, les projets doivent être réalisés en équipe et avoir pour sujet les jeunes des communautés autochtones au Canada.

Bien que le programme Occasions numérisées des Autochtones du Canada a mis fin à ses activités pour l'année en cours, vous pouvez obtenir de l'information sur le programme lui-même ou sur les possibilités qu'il peut offrir dans l'avenir auprès d'Industrie Canada en composant sans frais le 1 800 575-9200, en envoyant un message à collections@ic.gc.ca ou en visitant le site Web consacré à ce programme, qui se trouve à l'adresse collections.ic.gc.ca.

La Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières nations compte cinq programmes : le Programme carrière-été pour les jeunes Inuits et des Premières nations, le Programme de camps en sciences et en technologies pour les Premières nations et les Inuits, le Programme d'entrepreneuriat pour les jeunes Inuits et des Premières nations, le Programme d'expérience de travail pour les jeunes Inuits et des Premières nations ainsi que le Programme d'alternance études-travail pour les écoles des Premières nations.

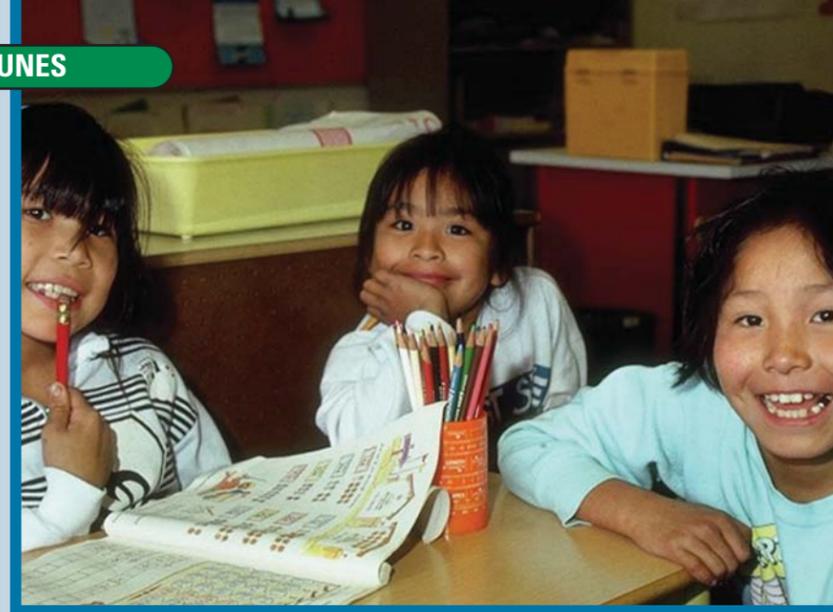
Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur l'un de ces programmes, dont l'objectif est de faciliter la transition de l'école au monde du travail, communiquez avec le bureau d'AINC de votre région.

NOUS VOUS INVITONS À NOUS SOUMETTRE VOS COMMENTAIRES ET VOS SUGGESTIONS...

Nous tenons à vous remercier de nous avoir fait part de vos suggestions d'histoires de réussite. Certaines des idées que vous avez exprimées au sujet des enfants et de l'éducation sont abordées dans le présent numéro; d'autres seront publiées un peu plus tard.

Si vous avez des suggestions ou des commentaires, remplissez simplement la carte ci-jointe et mettez-la à la poste. Aucun timbre n'est nécessaire.

Nous vous remercions de la patience dont vous faites preuve en attendant que la liste d'envoi soit complétée. Cette dernière nous permettra de communiquer directement avec les foyers autochtones.



L'ALPHABÉTISATION

Faire la lecture à vos enfants et les aider à lire est un moment unique pour échanger avec eux. Il existe un bon nombre de livres qui permettent aux traditions autochtones de rester bien vivantes. Les enseignants et les élèves désireux d'obtenir une liste de publications gratuites sont invités à communiquer avec l'équipe du *Cercle d'apprentissage* à l'adresse cercleapprentissage@inac.gc.ca ou à s'adresser au Service des publications et des renseignements au public au (819) 997-0380. La carte-réponse ci-jointe peut également être utilisée pour obtenir une copie de cette liste.

En visitant le site Web d'AINC à l'adresse www.ainc-inac.gc.ca, vous pourrez obtenir des renseignements sur l'alphabétisation, y compris de l'information sur le document intitulé *Suggestions de livres jeunesse sur les Autochtones*, qui répertorie plus de 125 titres de livres pour les jeunes.

Nous aimerions recevoir vos commentaires et suggestions.

Nom : _____

Adresse : _____

Avez-vous trouvé que le présent numéro renfermait beaucoup d'information? oui non
Quels autres sujets importants devraient, d'après vous, être traités dans les prochains numéros?
Commentaires : _____

J'aimerais recevoir de l'information du gouvernement du Canada à l'adresse électronique suivante : _____

J'aimerais que vous fassiez parvenir le bulletin *Dernières Nouvelles* à un ami ou une amie à l'adresse suivante : _____

Je vous autorise à m'envoyer d'autres mises à jour venant du gouvernement du Canada.

J'aimerais qu'on me tienne informé des activités du gouvernement du Canada par l'un ou plusieurs des moyens suivants :

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> la télévision communautaire | <input type="checkbox"/> le courrier postal | <input type="checkbox"/> le bureau de la Première nation |
| <input type="checkbox"/> la radio communautaire | <input type="checkbox"/> Internet | |
| <input type="checkbox"/> le journal communautaire | <input type="checkbox"/> le centre d'amitié | |